



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091\_KNAUF-THERM-ATTIK-SE\_2021-12-01

- 1 Code d'identification unique du produit type : **EPS-EN13163-T(2)-CS(10)150-MU30à70**
- 2 Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- 3 Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale  
68600 WOLFGANTZEN**
- 4 Mandataire : **Non Applicable**
- 5 Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances : **Système 3**
- 6.a) Norme harmonisée : **EN 13163:2012+A1:2015**  
Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**
- 7 Performance(s) déclarée(s) :

Désignations commerciales	Caractéristiques essentielles															
	Euroclassés	Réaction au feu	Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Indice de l'isolation aux bruits aériens directs	Coefficient d'absorption acoustique	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Résistance thermique	Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression	Résistance à la traction / flexion	Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la	Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation		
Knauf Therm ATTK Se	E	NPD	Conforme	NPD			de 0,55 (e=20mm) à 12,00 (e=400mm)	0,034	T(2)	30 à 70	CS(10)150	NPD	(2)	(3)	(3)	NPD

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.  
 (2) Selon EN13163 : Les performances de réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps.  
 (3) Selon EN13163 : Les performances thermiques des produits EPS ne varient pas avec le temps.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

**M. Eric HENNEKE, Responsable Environnement et Normalisation Européenne**

À **Wolfgantzen**, le **1 décembre 2021**